

Comité Technique Ministériel du 8 janvier : FO demande le report

Le ministre a décidé pendant les vacances scolaires d'ajouter au calendrier prévu un nouveau CTM, le 8 janvier.

Or, depuis le 5 décembre les salariés du public et du privé sont en grève. Dans l'Education nationale, le ministre ne peut ignorer les chiffres historiques de grévistes. Ce mépris de la réalité revendicative a conduit d'ailleurs le gouvernement a publié en catimini toute une série de textes le 31 décembre. Faisant abstraction de tous les votes des organisations syndicales, il a publié les textes sur la généralisation de la contractualisation, la mise en place de la rupture conventionnelle alors que les principales organisations ont depuis des mois demandé le retrait de ces dispositions déclinées dans la loi de « transformation de la Fonction publique ». Il publie aussi les textes relatifs au financement des écoles maternelles sous contrat par des fonds publics dans le cadre de l'application de la loi pour une « école de la confiance ». Et comme si cela ne suffisait pas, les décrets sur la réforme territoriale sont eux aussi publiés.

C'est dans cette même logique du « circulez, il n'y a rien à voir » qu'imperturbablement l'ordre du jour du CTM valide à chaque séance la destruction du statut, des acquis, des droits collectifs. Ainsi lors de ce CTM, serait proposé un CAPES local pour la Guyane, la fusion de toutes les inspections de tous les ministères mettant fin à la spécificité de l'inspection disciplinaire, et cela dans la logique de la modification sans précédent des concours, de la réforme du lycée et du baccalauréat. Il faudrait aussi que les organisations syndicales écoutent benoîtement les informations du ministre concernant ses décisions sur la fermeture de CANOPE, deuxième opérateur public liquidé après l'ONISEP et les DRONISEP.

Parce que les revendications de personnels sont incontournables, parce que le statut ne se négocie pas, parce que nous voulons le retrait de la retraite par points et que nous sommes en grève, la FNEC FP-FO a demandé au ministre le report du CTM, s'est adressée à l'ensemble des organisations syndicales pour une démarche commune et ne pas siéger. En tout état de cause la FNEC FP-FO prend ses responsabilités en défense des personnels et ne siègera pas.

Courrier FNEC FP-FO au Ministre :

« Vous avez convoqué un Comité Technique Ministériel de l'Education nationale mercredi 8 janvier, en pleine grève interprofessionnelle pour exiger le retrait de la réforme des retraites.

Cette mobilisation d'une ampleur inédite s'exprime depuis le 5 décembre dernier. Et le gouvernement maintient l'intégralité de sa réforme visant à supprimer les 42 régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions civiles et militaires.

Il prétend ouvrir de nouvelles « négociations » alors que le projet est déjà rédigé et soumis à plusieurs instances, dont le Conseil d'État.

Les personnels de l'Education nationale, comme tous les salariés, ne sont pas dupes. C'est pourquoi depuis le 6 janvier, dans les écoles, les établissements et les services, les Assemblées générales nombreuses décident la grève soit dès maintenant, soit à partir du 9 janvier, dans le cadre de l'appel des confédérations et de la majorité des fédérations de l'enseignement.

Dans ces conditions, puisque le gouvernement refuse de prendre en compte la réalité sociale, la FNEC FP-FO ne pourra siéger au CTMEN maintenu le 8 janvier, et vous demande qu'il soit reporté à l'issue du conflit sur les retraites, dont la responsabilité incombe au seul gouvernement.

Alors que le gouvernement exigeait des organisations syndicales qu'elles observent « une trêve », plusieurs décrets relatifs aux lois de « transformation de la Fonction publique », et « Ecole de la confiance », à la réforme territoriale paraissaient au J.O., contre l'avis majoritaire des organisations syndicales dans les instances consultatives. Cet empressement à poursuivre les réformes, en pleine mobilisation sur les retraites, interroge sérieusement sur la considération que le gouvernement porte aux organisations syndicales et aux salariés qu'elles représentent. »

à Montreuil, le 8 janvier 2020